

EU FISHERIES CONTROL COALITION

ClientEarth®

FISHSEC
THE FISHERIES SECRETARIATThe Nature
Conservancy

OCEANA

Our Fish

SCIAENA

SEAS AT RISK

Partnership for
nature and people

Pêche à petite échelle : Constats et avantages de la localisation et de la déclaration des captures

La flotte de pêche à petite échelle (SSF) ¹ apporte une contribution socio-économique et culturelle essentielle aux communautés côtières de l'UE, en particulier dans les régions éloignées. Elle constitue la majorité de la flotte de l'UE en nombre de navires (75 % des navires actifs) ², et capture principalement du poisson frais au quotidien. Toutefois, en raison de la fragmentation du secteur, de l'éloignement des communautés de pêche artisanale et de la diversité des contextes culturels et économiques, elle est souvent caractérisée par une information insuffisante sur ses activités, une gestion défailante, des associations faibles et des investissements financiers limités par rapport à la flotte de pêche à grande échelle. Par conséquent, elle est souvent désavantagée et elle manque de représentation efficace, ce qui contribue à une mauvaise gestion, notamment en matière de suivi, de contrôle et de surveillance.

Avec les avancées technologiques qui permettent des solutions sur mesure, rentables et conviviales, la pêche à petite échelle a récemment fait l'objet d'une analyse plus approfondie et a dû faire face à des questionnements concernant sa dérogation aux règles de déclaration des captures et de surveillance de l'UE.

En mai 2018, la Commission européenne a proposé une réforme du Règlement de l'UE sur le contrôle de la pêche ³, avec de nouvelles obligations pour le secteur de la pêche à petite échelle, notamment sur :

(1) l'utilisation de dispositifs de localisation pour le suivi de la position et du mouvement des navires ; et (2) la déclaration électronique des captures.

À la lumière de cette proposition, il est nécessaire de remettre en question certains mythes de longue date concernant le secteur de la pêche à petite échelle et de démontrer la nécessité et les avantages de la mise en place de telles mesures de contrôle pour les pêches artisanales.

CONSTAT 1 : La localisation des navires et la déclaration des captures contribuent à la sécurité en mer et à la gestion efficace des ressources marines

Dans le cadre du système actuel de contrôle des pêches de l'UE ⁴, qui est entré en vigueur en janvier 2010, les navires de moins de 12 mètres sont exemptés de l'obligation d'être équipés d'un système de surveillance des navires (Article 9) qui permettrait de les localiser et les identifier automatiquement. Les navires de moins de

1 La législation actuelle, telle que le FEAMP, définit les navires de pêche à petite échelle (SSF) comme "les navires de pêche d'une longueur hors tout inférieure à 12 mètres et n'utilisant pas d'engins traïnants".

2 Rapport économique annuel 2019 sur la flotte de pêche de l'UE (CSTEP 19-06), page 23.

3 Proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le Règlement 1224/2009, et modifiant les Règlements 768/2005, 1967/2006, 1005/2008 et 2016/1139 relatifs au contrôle de la pêche.

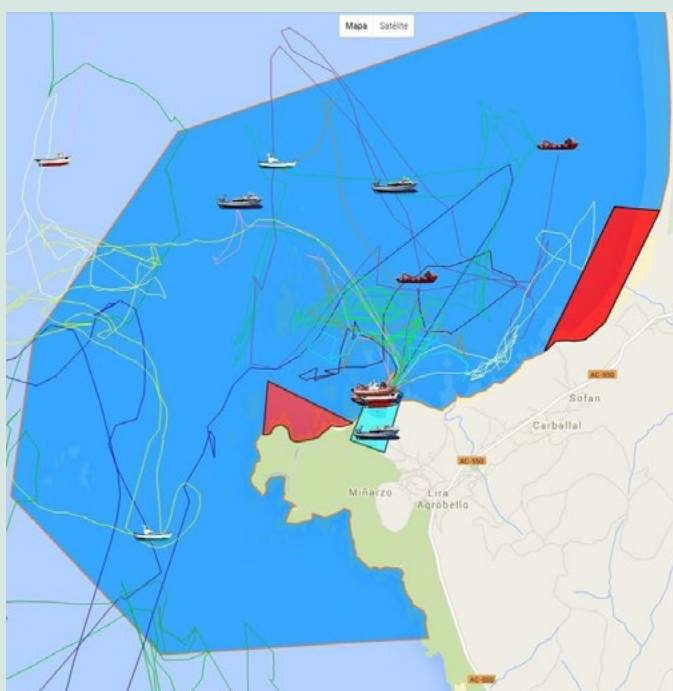
4 Règlement (CE) n° 1224/2009 du Conseil instituant un régime communautaire de contrôle afin d'assurer le respect des règles de la politique commune de la pêche

12 mètres sont également exemptés de l'obligation d'enregistrer leurs captures par voie électronique et de fournir ces données aux autorités compétentes (Article 15). Cela signifie que 49 381 navires (75 % de la flotte de pêche totale de l'UE)⁵ restent en grande partie hors des radars des autorités de pêche. Cette situation a non seulement des conséquences sur la sécurité maritime - par exemple, si les pêcheurs ont un accident en mer, les autorités n'auront pas les outils nécessaires pour localiser facilement ces navires -, mais elle compromet également la conservation du milieu marin et la gestion de la pêche.

En l'absence de données suffisantes sur les opérations des pêches artisanales, il est impossible d'évaluer leur impact, d'avoir une gestion solide des zones de pêche ou d'assurer le respect des règles. Surveiller les activités de pêche permettrait également de s'assurer qu'elles n'aient pas lieu dans des zones restreintes ou protégées.

Le cas de Os Miñarzos, Galice, Espagne : les pêcheurs choisissent d'installer un Système de Surveillance des Navires (VMS)

- Os Miñarzos est une zone marine de Galice classée réserve marine où la pêche est autorisée et qui a été officiellement établie en 2007 (en bleu).
- Avec le soutien des ONG, un comité de cogestion a été créé par les associations de pêcheurs, l'administration publique et les scientifiques concernés pour adopter un plan de gestion et contrôler les activités dans la zone. Le plan comprend deux zones d'interdiction (en rouge), où aucune activité de pêche ou commerciale n'est autorisée.
- Depuis 2015, les 120 bateaux de pêche artisanale autorisés à pêcher dans la zone ont installé un dispositif de localisation utilisant la technologie 3G.
- Presque tous les navires (à l'exception de quelques bateaux de pêche artisanale de Lira qui ne peuvent pas pêcher dans d'autres zones) ont un temps maximum alloué pour pêcher dans la réserve marine.



Source : Marine Instruments, Os Miñarzos, Présentation "Integral system to manage fishing activities", 2016

Le dispositif de localisation détecte automatiquement le moment où le bateau entre dans la réserve marine et enregistre le temps de pêche passé dans cette zone. Les informations sont envoyées au comité de cogestion et aux autorités régionales afin de vérifier que les bateaux respectent les règles.

- Primitivo Pedrosa, capitaine d'un des bateaux de pêche à petite échelle et membre du comité de cogestion, estime qu'« il est encore difficile de garantir que des navires tiers sans dispositif de localisation n'entrent pas dans la zone et, par conséquent, la mesure devrait être étendue à tous les bateaux de la région ». Il reconnaît en outre qu'« aujourd'hui, il y a pratiquement unanimité au sein du secteur sur le fait que la déclaration de la réserve marine, l'adoption d'un comité de cogestion et l'installation de dispositifs de localisation ont contribué à l'augmentation du nombre d'espèces et à l'amélioration des ressources halieutiques, avec des impacts positifs tant pour le secteur que pour l'environnement marin.⁶ C'est pourquoi nous demandons l'extension de la réserve marine des 2.100 hectares actuelles à 49.000 hectares ».

5 Rapport économique annuel 2019 sur la flotte de pêche de l'UE (CSTEP 19-06), page 23.

6 Fundació Laxonet, Rapport Samdura N° 53 « Devenir des agents proactifs. La Galice, dans le nord-ouest de l'Espagne, a lancé un programme de mise en œuvre ascendante et de gouvernance partagée des zones marines protégées pour la gestion de la pêche artisanale ».

En outre, les navires de 10 mètres ne sont pas obligés de tenir un journal de pêche ou de déclarer les captures. Le nombre total de poissons pêchés dans l'UE par les bateaux de pêche artisanale est actuellement inconnu, mais il est estimé qu'elles représentent 12.5% de la valeur totale des captures de pêche de l'UE.⁷ Ce chiffre peut augmenter considérablement dans certaines régions. Par exemple, en Italie, la pêche à petite échelle représente 85 % de la flotte nationale et 23 % du total des captures⁸. En outre, le volume total des captures dans certaines pêcheries spécifiques et l'impact sur certaines espèces et zones peuvent être importants. L'absence de données précises sur ces navires compromet gravement la qualité des évaluations des stocks de poissons et donc des avis scientifiques pour une gestion durable de la pêche, ce qui complique la prise de bonnes décisions de gestion.

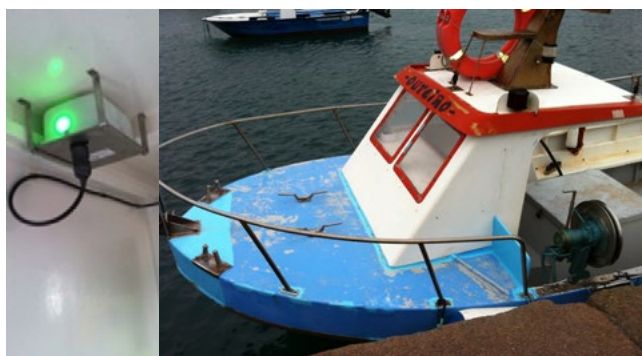
Exceptions pour les grands navires selon le Règlement de Contrôle actuel

Conformément au Règlement de Contrôle actuel, les navires d'une longueur maximale de 15 mètres peuvent être exonérés de l'obligation d'être équipés d'un système de surveillance des navires et de déclarer les captures par voie électronique si le navire opère exclusivement dans les eaux territoriales ou s'il passe moins de 24 heures en mer. Jusqu'à 79 % des navires de l'UE d'une longueur comprise entre 12 et 15 mètres remplissent ces exigences et sont donc exonérés de ces obligations.⁹ Cela signifie que, globalement, près de 90 % de l'ensemble de la flotte de pêche de l'UE n'est pas tenue de disposer d'un système de localisation ou d'un système de journal de bord électronique.

CONSTAT 2 : Une technologie pratique, peu coûteuse et fiable en matière de localisation et de journal de bord est largement disponible

a. Les systèmes de surveillance des navires (VMS) peuvent être facilement installés sur les petits navires de pêche

Aujourd'hui, il existe plusieurs systèmes de localisation simples capables de transmettre la position, le cap et la vitesse d'un navire aux autorités de contrôle, soit par satellite, soit par réseau mobile. Ces systèmes peuvent être facilement installés sur n'importe quel bateau, quelle que soit sa taille. La proposition de la Commission européenne pour le futur Règlement de Contrôle exige que les grands navires soient équipés d'un système par satellite, mais les navires de 12 mètres seraient autorisés à transporter simplement un dispositif mobile avec un signal GPS relié à une carte de navigation électronique.



Source : Marine Instruments

b. Les systèmes VMS ne nécessitent pas d'alimentation électrique à bord

De nombreux nouveaux systèmes de localisation fonctionnent à l'énergie solaire et disposent d'une batterie. En cas de perte de réception du signal, les données continuent d'être enregistrées et sont transmises au centre de contrôle des données une fois la réception rétablie.

Source : présentation à l'occasion de l'atelier "Outils numériques pour la pêche à petite échelle", Bruxelles, 4-5 décembre 2018



7 Rapport économique annuel 2019 sur la flotte de pêche de l'UE (CSTEP 19-06), page 23.

8 Cour des comptes européenne, « Rapport spécial n° 8. Contrôle des pêches de l'UE : des efforts supplémentaires sont nécessaires », 2017. Page 42.

9 Cour des comptes européenne, « Rapport spécial n° 8. Contrôle des pêches de l'UE : des efforts supplémentaires sont nécessaires », 2017. Page 26.

c. Malgré l'absence d'abri ou de pont, et même dans des conditions de mer défavorables, les pêcheurs peuvent déclarer leurs captures par voie électronique en toute sécurité

La déclaration électronique peut facilement se faire au moyen d'applications (apps) installées sur les smartphones. La plupart des nouvelles applications sont conçues pour être conviviales, guidées par menus, elles présentent des images des espèces de poissons et certains champs sont remplis automatiquement. Les données peuvent être facilement saisies presque à tout moment, ce qui permet aux pêcheurs de ne pas être obligés d'effectuer une action dans des conditions peu sûres et de pouvoir saisir les données à bord de tous types de navires, y compris les petits bateaux ne disposant pas d'abri ou de pont.

Une période de transition de deux ans est prévue dans la proposition de contrôle de la Commission, permettant à chaque État membre de mettre en œuvre un système adapté à ses flottes de pêche artisanale de manière progressive et souple, avec la participation des pêcheurs et une formation, notamment pour les pêcheurs âgés qui ne sont pas habitués à utiliser des smartphones.

Déclaration électronique en Croatie : M-Logbook et M-Catch Report

- La flotte croate se compose de plus de 2 000 petits navires, dont la plupart soumettent encore des données sur leurs activités de pêche par le biais de rapports mensuels sur papier. Afin de remédier à cette situation, le gouvernement croate a lancé en juillet 2018 une application téléphonique appelée « M-Logbook », un outil facile et intuitif pour déclarer les captures par voie électronique.
- Le M-Logbook a d'abord été rendu obligatoire pour tous les pêcheurs professionnels ciblant l'espadon, et pour les pêcheurs sportifs ciblant le thon rouge. En octobre 2018, 100 autres petits navires - qui avaient obtenu l'autorisation d'utiliser des sennes côtières et des petites sennes coulissantes non destinées aux petites espèces pélagiques - ont commencé à utiliser M-Logbook et à déclarer leurs captures par voie électronique.¹⁰
- Plus récemment, le gouvernement a lancé une nouvelle version actualisée de l'application, appelée « M-Catch Report ». Cette version actualisée est mise en œuvre chez tous les pêcheurs qui veulent vendre leurs produits directement aux clients, mais de nombreux pêcheurs installent l'application sur une base volontaire (environ 100).
- L'intention du gouvernement est d'étendre le M-Catch Report à l'ensemble de la flotte de pêche à petite échelle en Croatie dans un futur proche.



Source : présentation du gouvernement croate lors de l'atelier organisé par la Commission européenne "Outils numériques pour les pêches à petite échelle", Bruxelles, 4-5 décembre 2018

CONSTAT 3 : La combinaison des systèmes de localisation et de déclaration électronique des captures offre de grands avantages aux pêcheurs

a. La combinaison des deux systèmes permet des opérations de pêche plus efficaces et plus productives, un accès aux marchés et des revenus plus importants.

Lorsque la localisation des navires et la déclaration des captures sont combinées, toutes les données compilées concernant les zones et les lieux de pêche habituels, le temps passé en mer, les stocks de poissons visés et la quantité de poissons capturés fournissent des informations extrêmement précieuses aux autorités ainsi qu'aux pêcheurs eux-mêmes, notamment dans un contexte de cogestion.

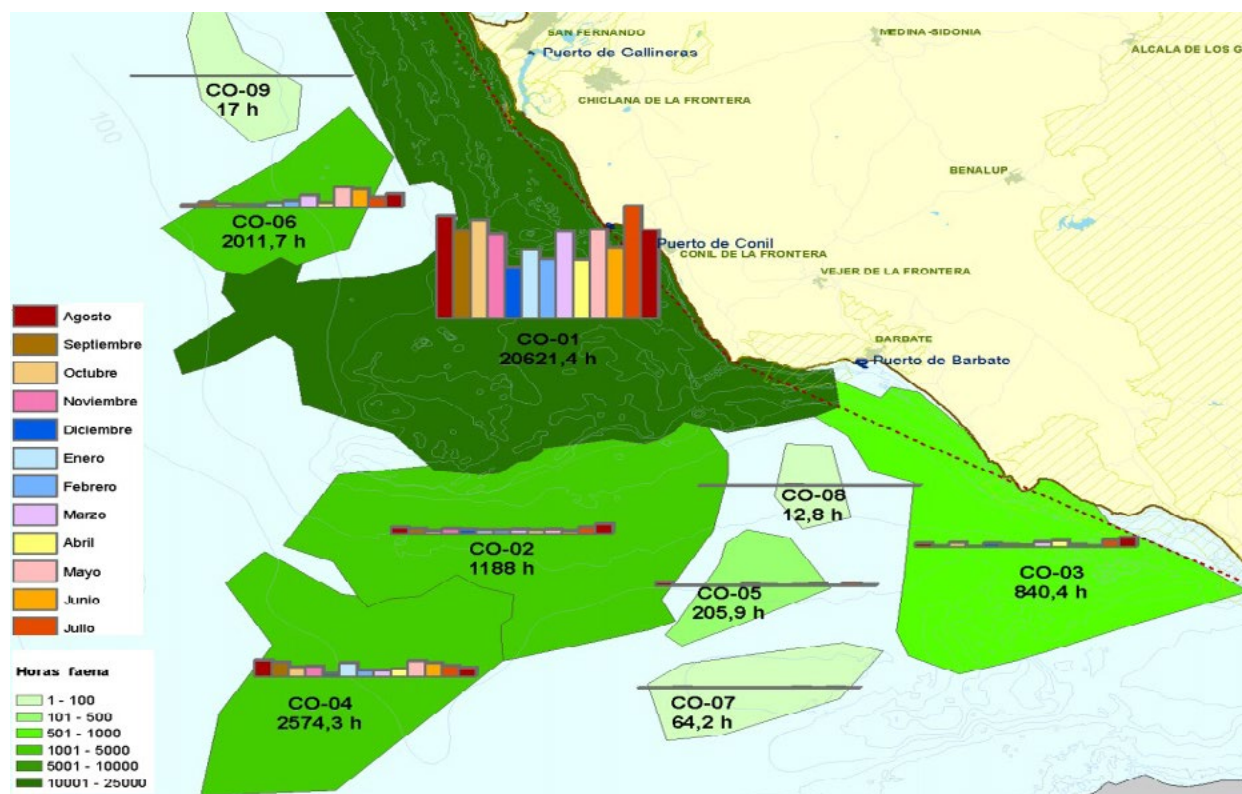
¹⁰ Site officiel : <http://mobile.ribarstvo.hr/>

Après avoir traité toutes ces informations, les pêcheurs peuvent procéder à des évaluations des zones de pêche et préparer des cartes pour localiser les meilleures ressources de pêche, les différentes espèces et les meilleurs prix du marché.¹¹ Ces cartes facilitent les ventes, fournissent des informations sur le marché (par exemple, le prix moyen par kilogramme de chaque espèce), habilitent les pêcheurs (elles ont par exemple renforcé leur capacité à gérer les pêcheries locales), améliorent la gestion des entreprises et favorisent une gestion efficace des zones de pêche. Ces outils permettent aux pêcheurs de connaître la productivité de chaque pêcherie et d'identifier les lieux de pêche des espèces présentant un plus grand intérêt commercial, améliorant ainsi la manière dont les efforts de pêche sont redistribués afin d'atténuer la pression sur les stocks halieutiques.

Dans l'ensemble, ces études aident les pêcheurs à promouvoir leurs produits localement, à pêcher moins mais mieux (comme capturer des poissons plus gros) et à vendre à un meilleur prix.

Exemple d'une étude sur les ressources de pêche à Conil, en Espagne, avec des informations sur l'effort de pêche mensuel et les meilleurs prix de vente.

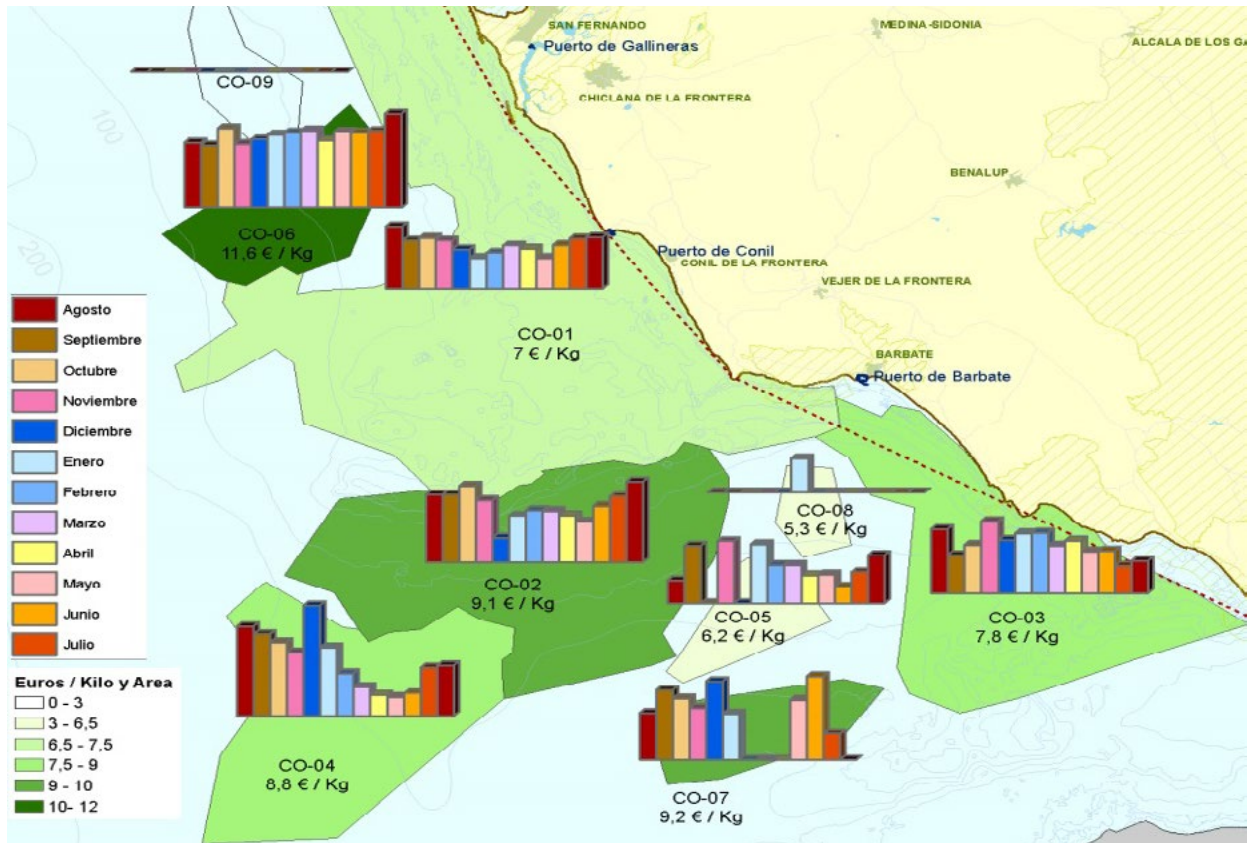
Effort de pêche (heures/mois)



Source : Présentation « Vers un nouveau système de contrôle de la pêche dans l'UE. Comment fournir une documentation complète sur la pêche dans le secteur de la pêche à petite échelle », Bruxelles, 7 mars 2019

11 Pour exemple, l'initiative du gouvernement régional d'Andalousie, en Espagne, sur les études et les avantages à partir des données de capture et de suivi collectées par les pêcheurs à petite échelle : <https://www.juntadeandalucia.es/export/drupaljda/Presentaci%C3%B3n%20SLSEPA%20chirla%202018.pdf>

Prix moyen (Euros/Kg)



Source : Présentation « Vers un nouveau système de contrôle de la pêche dans l'UE. Comment fournir une documentation complète sur la pêche dans le secteur de la pêche à petite échelle », Bruxelles, 7 mars 2019

Une meilleure localisation et une meilleure déclaration des captures améliorent les données disponibles pour une gestion efficace de la pêche. Cela permet de comparer différents modèles de pêche : en analysant par exemple les conséquences de la fermeture d'une zone par rapport à une pêche accrue dans une autre, ce qui garantit la viabilité économique et écologique à long terme des stocks visés par les pêcheurs.

b. Quelques avantages majeurs de l'installation des dispositifs de localisation :

• La sécurité en mer

De nombreux pêcheurs qui ont installé des dispositifs de localisation l'ont fait pour des raisons de sécurité : la plupart des dispositifs de localisation peuvent émettre un signal d'urgence qui est facilement activé. La visualisation en temps réel permet aux autorités de contrôle de secourir les pêcheurs en cas d'urgence.

• Contrôle et inspections de la pêche

La visualisation en temps réel est essentielle pour contrôler les éventuels opérateurs illégaux et pour s'assurer que tous, y compris les bateaux de plaisance, respectent les zones de pêche restreintes et protégées et qu'aucun ne commette d'infractions. Sans cette surveillance, il est difficile d'obtenir les preuves de ces infractions et de nombreuses plaintes sont donc rejetées. L'installation de dispositifs de localisation a favorisé une culture du respect des règles.

• Efficacité

Les autorités de contrôle peuvent accroître leur couverture grâce à des patrouilles en mer plus efficaces et à une moindre dépendance vis-à-vis des ressources humaines.

c. Quelques avantages majeurs des journaux de bord électroniques :

- **Simplicité**

Avec ces systèmes, il est moins probable que les pêcheurs oublient de déclarer la quantité de poissons capturés. C'est un moyen pratique et simple de déclarer les captures peu après la pesée qui permet également de réduire la paperasse et la charge administrative globale.

- **Choisir les conditions optimales de capture et de météo**

Les pêcheurs peuvent facilement consulter l'historique des enregistrements électroniques associés aux paramètres environnementaux (par exemple, la température de l'eau, les rejets, les conditions météorologiques, etc.) afin de déterminer les conditions optimales de capture. Grâce aux données des rapports électroniques de capture, il est facile de déterminer quel est le meilleur mois pour pêcher, quel type d'engin est le plus approprié, etc...

- **Répartition plus équitable des quotas de pêche**

Des données précises sur les captures peuvent aider les pêcheurs à constituer un dossier et à justifier leurs demandes de répartition équitable des quotas. Ceci est particulièrement valable dans les comités de cogestion et pour les organisations de producteurs qui distribuent des quotas à leurs membres.

- **Traçabilité des produits de la mer**

Des déclarations électroniques précises favorisent la traçabilité des produits de la mer, en garantissant leur légalité et en améliorant l'accès aux marchés.

EBArtesa : un outil pour mieux comprendre les interactions de la pêche à petite échelle au Pays basque, Espagne

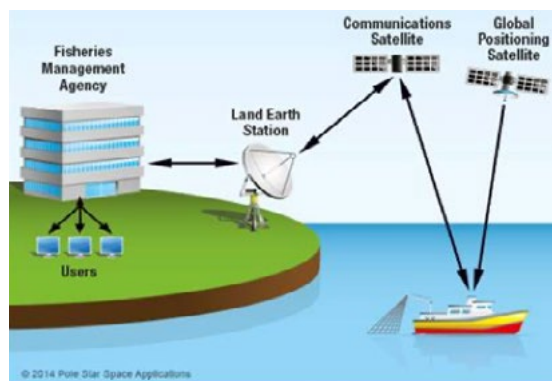
- Alors que la flotte artisanale au Pays Basque est plutôt petite (seulement 80 navires), le gouvernement régional et l'institut scientifique AZTI ont développé un outil de suivi de la flotte dans le but d'améliorer les connaissances sur les captures et la répartition de l'effort de pêche et, à terme, de donner à cette petite flotte une plus grande visibilité et de montrer son importance socio-économique.
- EBArtesa est un dispositif similaire à une tablette qui a été installé sur 20 navires - un nombre considéré comme représentatif d'un échantillon significatif de la flotte. Le dispositif inclut une carte SIM qui repère la position du navire en temps réel et un écran tactile à partir duquel les pêcheurs peuvent facilement envoyer un rapport électronique de leurs captures, des rejets et des prises accessoires.
- Le dispositif inclut déjà des images de toutes les espèces que les pêcheurs pourraient capturer en fonction du type d'engin de pêche utilisé. Les espèces pêchées avec une longue-ligne, par exemple, n'apparaissent pas de la même façon que lorsqu'elles sont capturées avec un autre engin de pêche. Les pêcheurs doivent simplement sélectionner l'engin utilisé, l'image du poisson capturé et la quantité (en poids). Pour les engins multi-espèces (par exemple les filets maillants), l'appareil montre les espèces les plus courantes.
- Le dispositif peut être utilisé même lorsque les pêcheurs portent des gants.
- Le dispositif EBArtesa permet également de transmettre le prix de la pêche et les coûts du carburant consommé durant le voyage. Ces informations permettent d'analyser les aspects économiques des activités de pêche et d'identifier les zones de pêche les plus rentables.



Source : AZTI, fonctionnement du système de surveillance EBArtesa

CONSTAT 4 : Seules les autorités compétentes ont accès aux données de localisation des navires

Les Systèmes de Surveillance des Navires (VMS) ou tout autre type de dispositif de localisation ne doivent pas être confondus avec les émetteurs du Système d'Identification Automatique (AIS). L'AIS est installé sur tous les grands navires (pas seulement sur les navires de pêche) pour éviter les collisions et les accidents. L'AIS émet un signal public qui est échangé électroniquement avec d'autres navires situés à proximité et avec les autorités, et il ne peut pas être désactivé sauf s'il y a une raison légitime (comme le fait d'opérer dans des zones où le niveau de piraterie est élevé). En revanche, le signal émis par les VMS ou les dispositifs de localisation est une donnée non publique, transmise exclusivement aux autorités à des fins de gestion de la pêche.



Source : @2014 Pole Star Space Applications. Disponible en ligne à l'adresse suivante : www.afma.gov.au

CONSTAT 5 : Les systèmes de localisation des navires sont peu coûteux et des aides publiques sont disponibles pour leur acquisition

Les coûts d'adoption de ces nouvelles technologies ne devraient pas impacter les pêcheurs artisanaux. Il existe déjà de nombreuses applications gratuites qui peuvent être facilement installées sur les smartphones et les tablettes pour la déclaration des captures et la localisation. Les pêcheurs paient seulement pour l'achat d'un smartphone ou d'une tablette (s'ils n'en possèdent pas encore) et pour l'utilisation des données internet (inférieures à 500 ko par journal de bord).

Lorsqu'un système de localisation VMS est nécessaire, son acquisition et son installation (qui va de 300 euros pour des systèmes comme le système grec de données pélagiques à 700 euros pour la « boîte verte » Andalouse) peuvent être couvertes par le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).¹² La proposition de l'UE pour un nouveau FEAMP prévoit des dispositions spéciales pour la pêche à petite échelle et, selon son projet d'article 19, il y aura un financement à hauteur de 85% pour « l'achat et l'installation sur les navires des composants nécessaires aux systèmes obligatoires de localisation des navires et de notification électronique utilisés à des fins de contrôle ».

MOFI : surveillance en Allemagne de la fermeture de la pêche au cabillaud de la Baltique occidentale

- Les pêcheurs artisanaux peuvent être exemptés des périodes de fermeture de la pêche au cabillaud de la Baltique occidentale (dans les subdivisions 22-24) s'ils utilisent un dispositif de localisation et s'ils ne pêchent pas dans des zones situées à plus de 20 mètres de profondeur.
- Le MOFI (enregistreur mobile) est une application mobile pour le contrôle de la conformité des pêcheries certifiée par l'autorité de contrôle allemande. Le logiciel fonctionne de manière similaire au VMS et enregistre l'itinéraire du navire.
- A ce jour, plus de 100 pêcheurs artisanaux ont téléchargé le MOFI et pêchent le cabillaud de la Baltique, même pendant la période de fermeture. L'application peut être installée gratuitement sur tous les smartphones, même sur les modèles les moins onéreux.

La principale charge financière pour les administrations publiques est le surcoût potentiel en termes de personnel. Les coûts annuels afférents aux licences, à l'hébergement des données, à la maintenance et au support technique ne dépassent généralement pas 20 000 euros par an. Une fois toutes les données collectées, il convient d'organiser des études et des ateliers pour présenter les résultats. Les administrations peuvent recevoir les aides du FEAMP pour couvrir ces coûts.

¹² Article 19.2, Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche



• EU FISHERIES CONTROL COALITION •

ClientEarth®



FISHSEC
THE FISHERIES SECRETARIAT

The Nature
Conservancy

OCEANA

Our Fish

SCIAENA

SEAS AT RISK



À propos de la coalition :

La coalition Européenne de contrôle de la pêche (The Environmental Justice Foundation, Oceana, Seas At Risk, The Nature Conservancy et WWF de même que Client Earth, The Fisheries Secretariat, Our Fish et Sciaena) travaille pour s'assurer que la gestion des pêches au sein de l'Union Européenne préserve la santé des océans et la vie marine pour les générations à venir. Un règlement de contrôle rigoureux est essentiel pour le maintien d'une pêche durable. Cela permettra que les activités halieutiques soient intégralement documentées et que la filière des produits de la mer soit davantage transparente.

Pour en savoir plus, veuillez visiter <http://www.transparentfisheries.org>